



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 272-2018-01

Avis est par la présente donné à tous les citoyens de la Municipalité de Saint-Mathieu par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité :

- QUE le règlement 272-2018-01 modifiant le règlement 272-2018 concernant la démolition des bâtiments à valeur patrimoniale afin d'assurer la concordance à la loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives a été adopté par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu, le 11 juillet 2023 à la séance ordinaire;
- QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- QUE ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Saint-Mathieu, ce 11 septembre 2023.

Oleg V. Lascov
Directeur général et greffier-trésorier